



A VOS DECLICS ! REGARDS CROISÉS SUR LES PAYSAGES DU PAYS HOUDANAIS

Conseils pour la reconduction photographique

1) Choisissez un cliché ancien :

Il ne s'agit pas forcément de montrer de «belles» photos, mais plutôt des représentations de lieux traduisant pour vous l'évolution ou les changements du paysage.

Vous êtes invités à choisir un cliché de plus de 30 ans :

- soit une photo personnelle,
- soit une image parue en carte postale, dans un ouvrage publié, etc.

2) Reprenez la photo à l'identique :

Afin de pouvoir comparer le plus objectivement possible les évolutions du lieu, du site choisi, il est important de réaliser l'image récente dans des conditions techniques si possible identiques à l'image ancienne : noir et blanc ou couleur, objectif, point de vue, cadrage, météo, saison, etc.

Le point de vue et le cadrage vous demanderont une attention particulière :

- Une fois sur le site, retrouvez de quel endroit précis avait été réalisée l'image que vous souhaitez reproduire.
- Identifiez sur l'image ancienne plusieurs repères alignés sur des plans différents, et toujours présents aujourd'hui (arbres, poteaux, panneaux, clôtures, bâti, etc.). En vous déplaçant sur le site, trouvez le point où vous pouvez reconstituer cet alignement (latéralement et horizontalement).
- Il vous reste ensuite à respecter le cadrage de la première image.

3) Renseignez votre photographie :

Pour permettre à la communauté de communes du pays houdanais (CCPH) de disposer de clichés sur l'ensemble des 34 communes qui composent son territoire, chacune des photos, l'ancienne et la récente seront accompagnées d'une légende précise sur le nom du lieu, la commune et la date de la prise de vue (et éventuellement les références de l'ouvrage dans laquelle a été extraite l'image ancienne).

4) Retournez nous vos travaux au plus tard le : 20 février 2012

Vous pouvez fournir :

- Pour l'image ancienne : soit un format original 10 x 15 minimum en bon état, soit un négatif noir et blanc ou couleur, soit une diapositive, soit l'ouvrage dans lequel l'image a été reproduite, soit un fichier numérique en haute définition.
- Pour l'image actuelle : un tirage 10 x 15 assorti du négatif noir et blanc ou couleur, une diapositive ou un fichier numérique en haute définition.

Le format numérique devra être privilégié pour l'envoi des reconductions photos (avec une bonne qualité d'image, au moins 4 millions de pixels). Vous pourrez les envoyer, de préférence, à l'adresse e-mail suivante : sig@cc-payshoudanais.fr en indiquant obligatoirement et précisément en objet « **expo photo paysages CCPH** ».

A défaut, vous pourrez envoyer les clichés (numériques sur CD ou papiers) par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays Houdanais
Exposition photographique des paysages
A l'attention de M. Rycroft
22 porte d'Épernon - BP 15
78550 MAULETTE

Les expéditeurs devront indiquer clairement leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, e-mail, tél.) pour que l'on puisse les recontacter si leurs clichés étaient retenus.

Une cinquantaine de reconductions seront sélectionnées en vue de l'exposition qui aura lieu au printemps 2012, et un questionnaire sera envoyé aux lauréats pour recueillir leurs impressions.

Seules les reproductions seront acceptées, les lauréats seront recontactés pour fournir à la CCPH les originaux des clichés qui leurs seront restitués par la suite. Les reproductions ne seront pas rendues à leurs propriétaires.

L'ensemble des droits des clichés envoyés seront abandonnés et la CCPH pourra faire usage de ces clichés, dans le cadre de ce projet, sans contrainte ni restriction.

Merci de votre participation !